CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL DES AÎNÉS

Avis 2026/007

Le Conseil consultatif fédéral des aînés (CCFA), établi par la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 7 juillet 2017, a pour mission de rendre, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre les inégalités, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité. En application de l'article 3, § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le CCFA émet l'avis suivant :

Avis du Conseil consultatif fédéral des Aînés concernant: la demande que des mesures structurelles soient prises pour mieux protéger les personnes vulnérables lors d'une vague de chaleur et pour prévenir la surmortalité.

Lors de la vague de chaleur de fin juin 2026, notre pays a enregistré la surmortalité la plus élevée d'Europe. La chaleur persistante a entraîné plus de 2 000 décès supplémentaires. Entre le 4 et le 17 juillet, Sciensano a également recensé 535 décès supplémentaires, tandis que lors de la troisième vague de chaleur en août, une surmortalité de 365 décès a été enregistrée. Au total, la canicule de l'été dernier a entraîné 2 935 décès supplémentaires.

On s'attend à ce que les conséquences des vagues de chaleur continuent d'entraîner une surmortalité à l'automne. En effet, les personnes vulnérables sont affaiblies et moins résistantes aux virus.

On observe une différence notable entre le nord et le sud du pays. Lors de la première vague de chaleur, le nombre de décès en Wallonie a augmenté de 78,2 % par rapport à la moyenne des décès enregistrés au cours de la même période, à Bruxelles de 65,6% . En Flandre, « seulement » 31,2 % de décès supplémentaires ont été enregistrés.

Au cours du week-end meurtrier de fin juin, les concentrations d'ozone en Wallonie étaient plus élevées que dans le reste de la Belgique, car l'épicentre de la vague de chaleur se situait en France. On sait que l'ozone aggrave les maladies respiratoires et cardiovasculaires. L'exposition a atteint un pic juste avant et au début de ce week-end meurtrier.

« Mais les différences de concentrations d'ozone sont trop faibles pour expliquer entièrement la mortalité nettement plus élevée en Wallonie », explique Frans Fierens, de la Cellule interrégionale pour l'environnement (IRCEL). Les disparités socio-économiques jouent un rôle important. Une vague de chaleur est moins mortelle pour une personne hautement qualifiée, en bonne santé et vivant en famille que pour une personne seule, peu qualifiée et souffrant de problèmes de santé sous-jacents.

Les chiffres relatifs à la surmortalité montrent également que les décès ne concernent pas uniquement les résidents des maisons de repos et des hôpitaux. Des personnes vivant à domicile sont également décédées des suites du stress thermique.

Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir se rafraîchir à l'ombre d'un arbre dans son propre jardin. Ce sont les plus vulnérables qui sont les plus durement touchés.

Les pouvoirs publics ont sous-estimé cette crise et ont minimisé le problème en déclarant : « Faites preuve de bon sens ». Ou pire encore : « Ce ne sont de toute façon que des personnes âgées qui en meurent… »

La canicule n'est pas un phénomène naturel inattendu, mais une crise sanitaire imminente qui se produira de plus en plus souvent dans les années à venir.

Le changement climatique n'est pas un problème théorique, mais une menace directe pour notre santé publique, qui entraîne une surcharge du système de santé : davantage de coups de chaleur, de problèmes cardiaques et pulmonaires aigus, d'allergies aggravées et de crises psychologiques. Les professionnels de santé sont contraints de reporter les soins de routine, ce qui accroît la pression et le risque d'erreurs.

Depuis les années 70, les scientifiques publient des rapports clairs sur les conséquences de la crise climatique sur la santé et proposent des solutions pour limiter le réchauffement et protéger les citoyens. Mais les politiques restent bloquées au stade des groupes de travail, des projets pilotes, des conférences et des bulletins d'information. Elles débouchent rarement sur des actions concrètes.

Le CCFA est conscient que l'élaboration d'une politique de lutte contre les vagues de chaleur implique tous les niveaux de pouvoir.

La réunion de la Conférence interministérielle sur la santé, qui se tiendra en septembre, se penchera sur la surmortalité enregistrée au cours de l'été dernier.

Le CCFA appelle à la mise en œuvre de mesures concrètes, tant à court qu'à long terme, afin d'éviter à l'avenir toute surmortalité due aux fortes chaleurs.

Le CCFA demande à la Conférence interministérielle de la Santé :

- élaborer un plan de lutte contre les vagues de chaleur plus détaillé et intégré, fondé sur les récentes lignes directrices de l'OMS intitulées « Heat-Health Action Plans 2026 ». Ces lignes directrices préconisent une approche globale visant à améliorer la coordination entre les soins de santé, la protection sociale, les infrastructures, l'emploi, l'éducation, l'accueil des enfants, l'administration locale et les zones d'intervention d'urgence.

- Le plan ne doit pas se limiter à des mesures de crise. Ainsi, les projets de construction de nouveaux bâtiments seront soumis à une analyse d'impact climatique. Des normes contraignantes en matière de construction et de rénovation doivent garantir que les bâtiments de demain puissent être mieux climatisés. Les bâtiments existants accueillant des personnes vulnérables, tels que les hôpitaux et les maisons de repos, bénéficieront d'un soutien pour la mise en œuvre d'un plan garantissant le rafraîchissement, notamment grâce à des protections solaires extérieures et à la climatisation…

Lors de l'aménagement du domaine public, davantage d'arbres, d'espaces verts et de plans d'eau doivent contribuer au rafraîchissement. Cela est particulièrement important dans les villes pour compenser l'effet de chaleur du béton. Les zones naturelles et forestières doivent être mieux protégées afin de prévenir les incendies. En effet, ces incendies ont eux aussi des conséquences considérables sur la santé, notamment en matière de troubles respiratoires et d'allergies.

- Les communes proposent, par l'intermédiaire de leur guichet énergie, des conseils pour mieux isoler les logements contre le froid et ainsi réduire la facture énergétique. Le guichet énergie donne

désormais également des conseils sur le rafraîchissement des logements. De petites mesures, telles que l'installation de stores vénitiens ou de films adhésifs sur les vitres, de volets roulants ou de stores extérieurs, empêchent la lumière du soleil d'atteindre les vitres. Une toile ou une bâche d'ombrage fixée à l'extérieur des fenêtres peut également s'avérer utile. La climatisation permet de rafraîchir l'intérieur, mais elle augmente la facture d'énergie.

L'évaluation de la vague de chaleur de cet été a clairement montré qu'il ne suffit pas de simplement inciter la population à se rafraîchir, à boire suffisamment et à se reposer.

Nous devons investir dans une approche plus structurée et coordonnée pour protéger les personnes contre les conséquences de la chaleur extrême.

Le CCFA demande à la conférence interministérielle de conclure des accords clairs entre les différents niveaux administratifs concernant une approche concrète et globale.

Le CCFA souhaite que chaque commune (ou partie de commune) dresse un inventaire des bâtiments où les habitants peuvent trouver de la fraîcheur. Cette liste est d'ores et déjà publiée et fait l'objet d'une communication et d'une mise à jour supplémentaires lors de chaque vague de chaleur, afin que tous les habitants aient accès à des espaces climatisés.

Le CCFA demande la mise en place d'un numéro d'appel dédié pendant les périodes de forte chaleur. Il ne s'agit pas d'un luxe superflu et cela permet de réduire la pression sur le numéro d'urgence 112. Ce numéro central transmet les demandes à la commune de l'appelant. La commune organise alors un système d'intervention et envoie une équipe sur place pour apporter de l'aide.

Lors de la dernière vague de chaleur, plusieurs communes avaient déjà investi dans un plan visant à contacter de manière proactive les personnes vulnérables afin de pouvoir intervenir à temps.

Le CCFA demande aux communes de recenser les habitants vulnérables, c'est-à-dire les personnes qui ont besoin d'une attention particulière en cas de canicule. Les personnes vulnérables vivant seules peuvent s'inscrire sur cette liste, mais les médecins généralistes, les aides-soignants à domicile, les voisins, les membres des comités de surveillance des quartiers, etc. *(facteurs et concierges d'immeuble, opération Voisins-Voisines avec une personne référente,…)* peuvent également les signaler. Pendant la vague de chaleur, la commune organisera une surveillance proactive renforcée et, si nécessaire, prendra des mesures complémentaires, notamment en accompagnant les personnes vers des lieux climatisés…

Enfin, le dérèglement climatique ne se limite pas à des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses. Le risque de périodes de froid extrême ou d'inondations augmente également. **Le CCFA recommande,** lors de l'élaboration des plans canicule, de prévoir également la possibilité de les activer en cas d'autres conditions météorologiques extrêmes susceptibles de menacer la santé des personnes vulnérables.

herman fonck

Le Président,

Herman Fonck

Le Vice-Précident

Daniel Van Daele